Problèmes courants relatifs aux droits civils

Le Département des droits civils fait respecter les lois fédérales qui protègent les personnes contre la discrimination illégale.

Ces lois s'appliquent dans de nombreux contextes, notamment les suivants :

- Travail
- Éducation
- Logement
- Droit de vote
- Commerces et entreprises

- Espaces publics
- Prestations sociales
- Services publics
- Etc.

Ces lois protègent les personnes contre la discrimination fondée sur de nombreux facteurs, notamment les suivants :

- Race/couleur de peau
- Nationalité
- Langue
- Sexe
- Handicap
- Religion

- Immigration et citoyenneté
- Situation de famille
- Âge
- Statut de militaire
- Informations génétiques

Nous faisons également respecter les lois qui protègent les personnes contre la traite des êtres humains, les fautes commises par les forces de l'ordre et les crimes de haine.

Comment rapporter une violation des droits civils

Si vous ou une autre personne êtes victimes d'une discrimination :

- Veuillez composer le 1-855-856-1249 ou le (202) 514-3847. Vous pouvez nous contacter par téléphone du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 (heure de la côte Est).
- Appuyez sur le chiffre 9 pour obtenir de l'aide dans votre langue. Vous entendrez un message automatisé. Si vous ne parlez ni l'anglais, ni l'espagnol, veuillez appuyer sur le chiffre 9 pour obtenir de l'aide.
- Si vous appelez pendant les heures d'ouverture, dites à l'opérateur dans quelle langue vous vous exprimez et attendez d'être mis en relation avec un interprète.
- Si vous êtes dirigé(e) vers la messagerie vocale en dehors des heures d'ouverture, indiquez si possible votre nom, votre langue et votre numéro de téléphone. Sinon, appelez durant les heures d'ouverture.